



Fiche n°L2-IM-06
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

SENSIBILISATION DU MONDE AGRICOLE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1. Description succincte du projet

Le projet consiste d'une part à diminuer les pollutions agricoles et d'autre part à multiplier les pratiques respectueuses de l'environnement.

Il s'agira d'instaurer une « **zone d'exclusion des pesticides** » (c'est-à-dire une zone où l'usage des pesticides sera moindre) sur la commune et le territoire du Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, à l'instar du projet pilote « Générations Terre ».

Une autre action sera d'instaurer des **systèmes de dissuasion et des contrôles pour les exploitations agricoles intensives**. Au préalable, les différences législatives entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg pour l'exploitation des terres seront identifiées et communiquées aux Grand-Ducaux exploitant des terres agricoles sur le territoire communal.

Des **formations** seront proposées concernant **l'agriculture biologique** (agriculture raisonnée) et les adaptations aux changements climatiques. La **permaculture** sera favorisée.

2. Justification du projet

Les monocultures, les pesticides, la destruction des haies et des arbres, le développement d'une agriculture plus intensive entraînent une perte de biodiversité et une atteinte au paysage. Les habitants craignent les conséquences négatives sur l'environnement de manière générale et la santé. Or, il faut rappeler que l'entièreté de la commune de Fauvillers est en zone RAMSAR, siège d'une grande biodiversité liée aux zones humides et fait partie du bassin versant alimentant le lac de Haute-Sûre, réserve d'eau potable du Grand-Duché de Luxembourg.

C'est pourquoi la Commune souhaite s'inscrire, dans le cadre du Parc Naturel, dans une opération « Générations Terre », qui se base sur une sensibilisation des différents acteurs à une moindre utilisation des pesticides pour obtenir des résultats bénéfiques à chacun.

Le nombre d'agriculteurs locaux diminue, notamment en lien avec les difficultés d'accès à la terre. Ils pratiquent un élevage traditionnel extensif de bovins, en grande partie raisonné voire biologique, quelques élevages de volailles sont plus récents. Ils doivent faire face aux changements climatiques et adapter leurs pratiques ; des échanges et formations sur le sujet les aideront dans leurs évolutions.

L'agriculture grand-ducale, quant à elle, occupe de plus en plus d'espace sur le territoire ; son mode d'exploitation est plus intensif : monocultures consommatrices de pesticides, exploitations de grandes surfaces, destructrices des paysages bocagers, rachat des fermes locales et de leurs terres...

Ces différences de pratiques agricoles sont vivement ressenties par les agriculteurs et la population. Le but est de faire évoluer les pratiques agricoles vers un modèle plus respectueux de l'environnement.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la biodiversité
- Amélioration de la santé
- Amélioration des relations entre agriculteurs et citoyens
- Amélioration des conditions de travail des agriculteurs

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-IM-04 : Encouragement des productions locales et des circuits courts
- L2-IM-05 : Mise en place d'une démarche de Commune en santé
- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature
- L3-IM-03 : Sensibilisation des citoyens au monde agricole
- L3-IM-07 : Accompagnement et soutien aux agriculteurs locaux
- L3-IM-12 : Valorisation des paysages

3. Lien à la stratégie du PCDR

Social	1 Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)
1.2 En menant des actions préventives en faveur de la santé	
Environnement	4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
4.2 En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature	
4.3 En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets	
Economie	6 Soutenir une économie circulaire et les circuits courts
6.2 En encourageant une agriculture locale, raisonnée et proche du consommateur, en valorisant notamment les produits locaux	

Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : veiller à maîtriser les impacts environnementaux des exploitations ; protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune ; protéger les zones de grand intérêt biologique en protégeant directement ces zones mais également par des mesures de protection sur l'ensemble du territoire communal ; veiller à reconstituer un maillage écologique au sein des villages et dans leur périphérie, ainsi que dans la zone agricole ; conserver la qualité du réseau hydrographique local tant des caractéristiques physiques des cours d'eau que de la qualité physico-chimique
- PST (Programme Stratégique Transversal) : réfléchir à l'accès aux terres agricoles et à leur mode d'exploitation
- PNHSFA (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) : assurer un encadrement aux agriculteurs ; étudier, protéger et restaurer les espèces et habitats ; assurer une gestion intégrée des ressources en eau ; sortir la nature de ses réserves

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
++			Amélioration de la santé des Fauvillersois(es)
	+++		Diminution des pollutions chimiques dans les sols et les rivières Amélioration du cadre de vie
		++	Amélioration de la qualité de la production agricole

5. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, commission agricole, PNHSFA, DNF
- Autres intervenants financiers potentiels : Région Wallonne Générations Terre
- Partenaires associés : CLDR, agriculteurs, Grand-Duché de Luxembourg

6. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans car il est transversal et répond aux 3 objectifs du PCDR. Il regroupe plusieurs actions dont certaines ont été initiées ou a minima réfléchies durant l'ODR, ainsi l'urgence semble moindre. Ce projet vise le bien-être collectif même s'il s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs. Enfin, la Commune n'a pas entièrement la mainmise pour ce projet surtout que des contraintes internationales ont été identifiées.

État du dossier/ Etat actuel

- Une mise en garde par la police belge et une rencontre avec la Ministre grand-ducale de l'environnement ont eu lieu en mai 2019 pour le non-respect des normes liées à l'utilisation des pesticides par des agriculteurs grand-ducaux.
- Les règles wallonnes interdisent l'épandage notamment à moins de 6m des berges des cours d'eau.
- La gestion différenciée est déjà en place partiellement au niveau des espaces publics (obligation légale) et des cimetières.
- Des tests sanguins volontaires au glyphosate sont organisés par la Région wallonne dans le cadre du Projet Biomonitoring Humain Wallon. Les résultats donneront lieu à des mesures préventives, notamment à l'encontre des pesticides, à l'échelle wallonne.
- S'inspirant de ce projet, une étude (en partenariat avec le laboratoire de l'ULG), des urines de plusieurs citoyens proches des cultures intensives, ainsi que d'autres citoyens moins impactés (afin de servir de comparaison) est en cours. Il s'agit de tester la concentration de glyphosate dans les urines. Une première analyse a été effectuée en 2020 et une seconde le sera une fois les pesticides pulvérisés.
- En octobre 2020, 63 agriculteurs, pour la plupart à titre principal, travaillent sur le territoire communal ; auxquels il faut ajouter 2 ou 3 agriculteurs luxembourgeois. 36 de ces agriculteurs(trices) sont Fauvillersois(es), les 27 autres sont domiciliés dans des communes wallonnes proches. Parmi les exploitants luxembourgeois, l'un d'entre eux est une importante société gérant plusieurs exploitations en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg et beaucoup de terrains à Hotte et Menufontaine.
- 6 exploitations localisées sur le territoire fauvillersois sont certifiées en agriculture biologique.
- Des formations ont régulièrement lieu en partenariat avec le Parc Naturel et le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) d'Anlier (notamment sur la permaculture en 2019 et 2020).
- La nouvelle commission agricole communale a déjà organisé différentes conférences en 2019 et 2020 à destination des agriculteurs.
- La Commune a rencontré la coopérative « Terres en vue » qui met des terres à disposition d'agriculteurs bio, extensifs. Le but est d'induire une exploitation durable et de favoriser l'accès à la terre. La Commune étudie avec la coopérative les possibilités et notamment les opportunités de soutien à de jeunes agriculteurs qui devraient faire l'acquisition de terre.
- Début 2019, la Région Wallonne a lancé le projet pilote "Générations Terre" qui vise à accompagner pendant 5 ans des agriculteurs volontaires dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides. Trois parcs naturels participent à ce projet dont le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert voisin. Les Parcs assurent une sensibilisation des agriculteurs et un encadrement via un conseiller indépendant (engagé par la Commune et subsidié par la Wallonie) qui effectue un suivi personnalisé. Cette opération a permis d'obtenir des résultats encourageants : on constate une diminution de 20 à 30% des pesticides.

- Le GAL HSFA (Groupe d'Action Local Haute-Sûre Forêt d'Anlier) mène un projet de pépinière pilote de sapins de Noël sans pesticide.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Grand-Duché de Luxembourg a interdit l'usage des herbicides contenant du glyphosate sur son territoire.
- Le Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) et le Contrat de Rivière de la Moselle (CRM) permettent une gestion cohérente de l'environnement à tous les niveaux (global comme local) renforçant sa préservation voire sa valorisation

Programme des travaux

Instaurer une « zone d'exclusion des pesticides » sur la commune

- Cette opération sera idéalement menée via le PNHSFA, au niveau de toutes ses communes, pour couvrir un territoire pertinent. Si les exploitants grand-ducaux sont la 1^{ère} cible, l'ensemble des agriculteurs et des habitants sont concernés. La sensibilisation des agriculteurs sera privilégiée.
- Au niveau communal, afin d'objectiver la problématique, les résultats de l'étude en cours sur la concentration de glyphosate dans les urines des riverains seront transmis aux agriculteurs utilisant ce type de produit. Ils seront alors incités à mettre en place des mesures de prudence : n'épandre qu'à certaines heures, garder des zones tampons de sécurité en bordure de champs, ne pas utiliser de pesticides à proximité des écoles... Si le Bourgmestre juge que la sécurité des citoyens est menacée, des arrêtés communaux plus sévères que les règles wallonnes seront adoptés.

Instaurer des systèmes de dissuasion et des contrôles pour les exploitations agricoles intensives

- Informer sur les règles en vigueur en Wallonie et les effets des pesticides
- Contrôler et dissuader, par le biais de la police de l'environnement notamment

Favoriser la permaculture en relayant les formations existantes dans la région et **former les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement** en les sensibilisant aux aides éventuelles prévues pour cela (via Natagriwal par exemple).

Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser

- Concertation avec le PNHSFA et la Commission agricole
- Inscription dans l'opération « Générations Terre »
- Prise de connaissance des normes nationales et régionales
- Mise en place des contrôles avec la Police de l'environnement

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Pérenniser la communication dirigée vers les agriculteurs et à destination de tous les habitants
- Assurer un accompagnement des agriculteurs sur le long terme, via l'engagement d'un chargé de mission au PNHSFA

7. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Zone d'exclusion des pesticides	Création	PNHSFA, Administration communale
Dissuasion des exploitations agricoles intensives grand-ducales	Courrier rappelant les règles législatives wallonnes envoyé	Administration communale
Formation	Au moins 2 agriculteurs formés	Certificat de formation

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Pesticides	Diminution	PNHSFA
Agriculture respectueuse de l'environnement	Nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique au moins maintenu (6 en 2019)	Certisys